

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 04/02/2025

VOI.25.00.A00246

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
AVENUE DES MONTBOUCONS

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande du SERVICE ETUDES ET TRAVAUX (cellule produits blancs)  
Considérant que des travaux de sécurisation devant un arrêt de BUS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/02/2025 au 07/03/2025 AVENUE DES MONTBOUCONS

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 24/02/2025 et jusqu'au 07/03/2025, pendant les travaux, un fort empiètement est instauré sur la VOIE BUS en direction du giratoire RUE ALAIN SAVARY. Une signalisation sera mise en place pour sécuriser le chantier et assurer la sécurité des piétons., AVENUE DES MONTBOUCONS au droit de l'arrêt de bus situé en face du N°8 (POLE TEMIS).

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 4** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 04 FEV. 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée